COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 14 septembre 2023 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé le contrat suivant :

1.	Un contrat de prestation entre la ville, l'AGECAM et Magda MORACZEWSKA pour l'exposition d'œuvres dans le cadre des journées portes ouvertes des ateliers d'artistes organisées par la ville du 22/09/2023 au 21/10/2023 (500 euros nets)